



Union Nationale
des Entreprises Adaptées

Une valeur ajoutée humaine et sociale

« La manière dont une société favorise l'insertion des personnes handicapées est révélatrice de son degré d'humanité »

L'Entreprise Adaptée, modèle de l'économie solidaire et de l'entrepreneuriat social, peut apporter, à partir de ses réalisations et de ses pratiques innovantes, des exemples de marche à suivre, non seulement en termes de management, mais également d'utilité sociale (bien-être collectif, développement durable, innovation) et surtout de lutte contre l'exclusion et contre le chômage des travailleurs handicapés.

Au cœur de l'économie solidaire

L'essor considérable de l'économie sociale et solidaire dans tous les domaines de la société, montre bien que désormais notre société n'est plus uniquement régie par cette dualité entre d'un côté, le développement des richesses, porté par l'économie de marché, et de l'autre, le maintien de la cohésion sociale assuré par l'Etat. Il existe désormais une troisième voie qui consiste à réinsérer des liens sociaux au sein même de l'activité économique, en créant de nouveaux modèles d'entreprises : les entreprises à vocations sociale et solidaire. Les Entreprises Adaptées représentent cette nouvelle voie pour l'emploi des personnes handicapées.

Changer la vision du handicap

Dans la représentation collective, l'image de la personne handicapée est souvent stéréotypée ou réductrice, alors que la notion de handicap recouvre une très grande diversité de situations : handicap moteur, visuel, auditif, psychiatrique, intellectuel, invalidant. Souffrir d'une déficience n'entraîne pas systématiquement une situation de handicap dans la vie professionnelle. Une déficience constituera un handicap dans certaines professions, alors qu'elle n'aura aucune incidence dans une autre. Des exemples emblématiques de personnalités publiques (Stephen Hawking, Michel Petrucciani, Ray Charles...) parfois lourdement handicapées démontrent, chaque jour, que le handicap ne constitue pas forcément un obstacle à la compétence, à la motivation et à la créativité.

La population handicapée et l'emploi :

- 5 millions de personnes handicapées
- 700 000 travailleurs en emploi
- 250 000 en recherche d'emploi
- Taux de chômage : 20 %

La Loi du 11 février 2005

La Loi « Handicap » pour l'égalité des droits et des chances distingue désormais deux types de structures d'insertion de travailleurs handicapés. Les Entreprises Adaptées (anciennement Ateliers Protégés) qui relèvent désormais du « milieu ordinaire du travail » et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ancien CAT) qui fonctionnent avec un encadrement médico-social et éducatif et relèvent quant à eux du secteur protégé.

Entreprendre autrement – nos engagements

- Les dirigeants s'inscrivent dans une démarche entrepreneuriale. Ils affirment leur identité d'entreprise économiquement créatrice de richesses, humainement novatrice et socialement rentable.
- Ils placent l'homme, et plus particulièrement la personne fragile, au cœur de leur projet. Ce choix fondamental guide toute leur stratégie entrepreneuriale.
- Pour développer cette double vocation, un effort soutenu renforce la formation technique et humaine des personnels, et l'évolution des structures. Ainsi, les dirigeants d'Entreprise Adaptée veillent à la qualité du personnel d'encadrement, à leur capacité d'accompagnement professionnel et d'innovation nécessaire à la pérennité de l'entreprise.



L'Union Nationale des Entreprises Adaptées

L'UNEA est un groupement qui rassemble et fédère les entreprises adaptées. Ses missions et ses interlocuteurs sont multiples, ses champs d'action sont nombreux.

Au service de l'entrepreneuriat adapté

Une mission : promouvoir l'entrepreneuriat adapté

- Développer une image neuve et positive de l'entrepreneuriat adapté
- Communiquer le savoir-faire et le professionnalisme des Entreprises Adaptées
- Tisser dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi durable
- Soutenir la création et le développement des Entreprises Adaptées

Un porte-parole militant

L'UNEA est reconnue par les instances nationales (Ministères, DGEFP, Assemblée Nationale, Sénat, Grandes Associations, partis politiques ...) et mène ainsi une action de lobbying auprès des décideurs au niveau local, régional et européen. Elle œuvre pour l'application de la Loi de 2005 sur l'ensemble du territoire, et défend les intérêts du secteur adapté (aides au poste, contingentement, subvention spécifique...).

Un lieu de mobilisation et de cohésion

- Un observatoire attentif aux évolutions économiques, technologiques, sociales et humaines
- Un espace de réflexion, d'élaboration de concepts et de propositions
- Un lieu convivial d'échange, de partage de pratiques et de cultures pour les dirigeants et gestionnaires

Au service des Entreprises Adaptées

Depuis 20 ans, l'UNEA se développe et met à la disposition des Entreprises Adaptées des outils et des services pour les accompagner au quotidien dans leur mission économique et sociale.

Un engagement actif et permanent

Tout au long de l'année, des rendez-vous réguliers sont l'occasion de débats et d'échanges (journées professionnelles, réunions régionales...) afin de permettre aux dirigeants d'élargir leur réseau et de rompre leur isolement. L'UNEA décrypte l'actualité, présente des initiatives, et va à la rencontre des personnalités pour donner aux dirigeants d'Entreprises Adaptées les moyens de mieux anticiper et de prendre les bonnes décisions.

Un accompagnement juridique

L'UNEA accompagne et conseille les Entreprises Adaptées dans la mise en œuvre des dispositifs législatifs et réglementaires. Afin de faciliter la compréhension des procédures administratives, elle met à leur disposition une veille juridique accompagnée de notes d'information et d'études de cas.

L'Académie UNEA

L'UNEA propose des cycles de formations très spécifiques aux acteurs de l'Entreprise Adaptée. Dirigeants, créateurs d'entreprise, personnels d'encadrement et très prochainement travailleurs handicapés y trouvent des outils de sensibilisation, mise à niveau, perfectionnement, dans les domaines qui font vivre et composent l'entreprise (gestion financière, RH, qualité, management, stratégie, commercial, communication...).

Un réseau de proximité

L'efficacité et la légitimité de l'UNEA réside dans sa présence sur le terrain au niveau régional. Le réseau territorial est animé par ses délégués régionaux et a pour mission de :

- Rassembler, réunir et promouvoir les Entreprises Adaptées
- Etre le relais entre l'UNEA et le terrain des priorités et préoccupations des Entreprises Adaptées
- Relayer et décliner localement les actions et propositions de l'UNEA
- Influencer, agir et tisser des liens durables avec tous les acteurs locaux

Ce que dit la Loi

La Loi votée en 2005 pour l'égalité des droits et des chances a maintenu l'obligation d'emploi de personnes handicapées, pour les entreprises de plus de 20 salariés, à 6% de leur effectif global. Elles peuvent s'acquitter partiellement de cette obligation en faisant appel à la sous-traitance auprès des Entreprises Adaptées.

Rapprocher les Entreprises Adaptées et les Entreprises

L'UNEA développe des partenariats avec les entreprises, et en particulier les grandes entreprises. L'objet de cette action est de mettre en œuvre un outil d'interface entre les entreprises et les Entreprises Adaptées, pour favoriser la réalisation de marchés économiques.

Anticiper les besoins du marché

L'environnement économique se modifie rapidement. Les domaines de sous-traitance évoluent donc aussi très rapidement. Pour pérenniser les activités actuelles et anticiper les nouvelles, le contact permanent entre l'entreprise et l'Entreprise Adaptée est vital.

Développer les partenariats commerciaux

L'Entreprise Adaptée et l'entreprise cherchent toutes deux à multiplier les partenariats économiques, pour répondre aux exigences de leurs clients. Des exemples de partenariats économiques réussis démontrent que l'on peut s'enrichir humainement au contact de l'autre. Des entreprises placent leurs machines perfectionnées dans des Entreprises Adaptées et forment le personnel de ces dernières aux nouvelles technologies. Des équipes compétentes peuvent aussi être détachées en entreprise.

Donner du sens à l'économie

Si l'Entreprise Adaptée, soucieuse de sa dimension sociétale, est en recherche d'intégration dans le monde économique, l'entreprise, plus soucieuse de sa dimension économique, est en quête de sens dans ses relations fournisseurs. La solidarité devient une véritable « valeur ajoutée ». Elle est porteuse de valeurs pour tous.

Le Service Economique : une double finalité

La mission du service économique de l'UNEA est de construire durablement des partenariats avec des entreprises soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, et de favoriser la mise en relation avec les Entreprises Adaptées pouvant répondre à leurs appels d'offre.

Une organisation par filières métiers

Afin d'offrir le meilleur service aux entreprises cherchant à sous-traiter leurs marchés, les Entreprises Adaptées adhérentes se sont organisées en filières métiers. Ainsi, elles identifient les Entreprises Adaptées en mesure de répondre aux consultations d'entreprises nationales afin d'apporter une réponse à leur cahier des charges. Ces filières permettent notamment de mutualiser les moyens de production de plusieurs Entreprises Adaptées.

Quelques exemples de filières métiers :

- Impression
- Recyclage D3E
- Blanchisserie
- Conditionnement / logistique
- Travaux paysagers
- Electrique



L'Entreprise Adaptée

« Notre logique est économique, notre mission est sociale »

L'Entreprise Adaptée est une entreprise à but social qui emploie durablement des salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. L'homme est au centre des préoccupations. Cette mission sociale de l'Entreprise Adaptée ne peut s'épanouir que si elle réussit sur le volet économique. C'est ce lieu unique, carrefour entre le social et l'économique, qui fait d'elle un acteur incontournable de l'économie solidaire.

Une logique économique

Une entreprise tout simplement

L'Entreprise Adaptée est une entreprise de production ou de service qui emploie au minimum 80% de salariés handicapés. Ses ressources proviennent à plus de 80% de ses clients.

Des salariés à part entière

Les travailleurs handicapés en Entreprise Adaptée ont un statut de salarié. Ils bénéficient sans discrimination des mêmes droits et devoirs que tout autre salarié.

Un acteur économique

L'Entreprise Adaptée existe et se développe sur un marché concurrentiel, et est soumise aux mêmes contraintes de rentabilité et d'efficacité économique que toute autre entreprise. Elle répond aux exigences de ses clients en termes de qualité, d'optimisation des coûts et de réactivité.

Des secteurs d'activité en pleine expansion

Plus de 600 Entreprises Adaptées emploient actuellement 25 000 salariés dont 20 000 salariés handicapés. Elles mettent en œuvre de multiples savoir-faire dans tous les secteurs de l'industrie et des services. Elles abordent également des marchés d'avenir, tels que le recyclage des composants ou encore le tri sélectif des déchets par exemple.



Une mission sociale

Une mission d'insertion

L'Entreprise Adaptée est un lieu d'insertion à part entière pour la majorité des personnes handicapées, et non un simple lieu de passage. Elle favorise l'insertion et l'intégration des travailleurs handicapés en :

- Responsabilisant ces personnes fragilisées, et en valorisant leur potentiel
- Permettant à un salarié d'exercer son métier par l'aménagement de son poste et l'adaptation de ses conditions de travail
- Assurant à la personne handicapée, par le statut de salarié, une véritable reconnaissance, pour elle-même et vis à vis de son entourage, et un accès à une pleine citoyenneté.

Un lieu de promotion

La promotion de la personne handicapée est au centre des priorités stratégiques de l'entreprise (choix des marchés, organisation du travail...). Garantir l'évolution professionnelle en Entreprise Adaptée exige un savoir-faire dans l'accompagnement à l'emploi des personnes à efficience réduite pour :

- Mettre en place des parcours professionnels individualisés
- Développer les compétences des salariés, les faire progresser, et les accompagner tout au long de cette démarche. Ce travail collectif nécessite un management personnalisé, un encadrement adapté plus présent et plus nombreux que dans le milieu professionnel classique
- Promouvoir la polyvalence et l'autonomie des salariés handicapés, gage de leur insertion dans la vie professionnelle et sociale. Accompagner ceux qui le souhaitent à s'insérer dans l'entreprise dite classique mais surtout, permettre la réalisation de leur projet de vie.



16, rue Martel
75010 Paris
Tél. : 01 43 22 04 42
Fax : 01 43 22 04 30
info@unea.fr
www.unea.fr